

# CFG-OA

## PV

**Date :** le vendredi 12 décembre 2025

**Heure :** 13h30

**Lieu :** Glaverbel

**Présents :** Pascal DASPREMONT Président du Hainaut, Sébastien DECKMIJN Président de Liège, Damien HUBLET Délégué du Luxembourg, Nathalie HUYGENS Membre nommée par le Roi, Jean-Yves JEHOULET Secrétaire du Cfg-OA et délégué de Liège, Patricia LECHIEN Conseillère du Cfg-OA et déléguée de Namur, Sylvie MAZARAKY Membre nommée par le Roi, Francis METZGER Président du Cfg-OA et délégué du BCBW, Jean-Pierre NAVÉZ Délégué du Hainaut, Marcelle RABINOWICZ Vice-Présidente du Cfg-OA et membre nommée par le Roi, Mathieu REMY Président du BCBW, Joel SYNE Président du Luxembourg, Bruno THIRY Président de Namur, Pascal SIMOENS Membre nommé par le Roi, André TULCINSKY Assesseur juridique au Conseil national, Frédéric LAPOTRE Secrétaire général, Déborah ASHIMWE Juriste et Céline CISSE, Secrétaire

**Sont excusés :** Nicolas VAN OOST Membre nommé par le Roi

### Contenu de la réunion :

#### Agenda de la réunion du 12 décembre 2025 :

##### **1. ORGANISATION DE LA SEANCE**

- 1.1. Approbation de l'OJ du 12 décembre 2025
- 1.2. Approbation du PV du 21 novembre 2025 **+ 1 annexe**

##### **2. FINANCES**

- 2.1. Budget **+ 4 annexes**
- 2.2. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage **+ 1 annexe**

### **3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

- 3.1. Réunion des Présidents
- 3.2. Chambre wallonne
- 3.3. Chambre des matières bruxelloises
- 3.4. GT national « Formation continue/permanente »

### **4. JURIDIQUE**

/

### **5. CONSEIL NATIONAL – CFG-OA**

- 5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963 **+ 1 annexe**
- 5.2. Manifeste du Conseil de BCBW en vue de la réforme de l'Ordre **+ 1 annexe**
- 5.3. Désignation d'un nouveau Trésorier
- 5.4. Calendrier des réunions 2026 **+ 1 annexe**
- 5.5. Gouvernement Arizona **+ 1 annexe**

### **6. COMMUNICATION**

/

### **7. INFORMATIQUE**

/

### **8. DIVERS**

- 8.1. Audit
- 8.2. CP Hainaut – Drink nouvel-an
- 8.3. Reconnaissance formation architecte-agent immobilier **+ 1 annexe**
- 8.4. Vlaamse Raad

### **9. POINTS EN SUSPENS**

- 9.1. Journée des mandataires du 7 février 2025
  - 9.2. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission
- 

### **1. ORGANISATION DE LA SEANCE**

- 1.1. OJ du 12 décembre 2025

**Le Président du Conseil du BCBW précise que le point relatif au manifeste de son Conseil peut être supprimé de l'ordre du jour : il s'agit d'un « guide » du BCBW et il n'a pas besoin d'être revu.**

**Un membre souhaiterait ajouter un point « GT stage » dans les divers.**

**DECISION** : sous réserve des remarques formulées ci-dessus, l'ordre du jour est approuvé.

- 1.2. PV du 21 novembre 2025  
(1 annexe 1.2)

Un membre précise que le PV du mois d'octobre a fait l'objet de remarques lesquelles avaient été renseignées dans des annexes. N'est-il pas préférable d'intégrer ces remarques directement dans le PV ? D'un point de vue juridique, l'assesseur précise que l'insertion souhaitée n'est pas nécessaire dans la mesure où les annexes font partie intégrante du PV lequel le précise clairement.

Un autre membre fait part des remarques qu'il a envoyées le matin par mail. Elles ont été réceptionnées trop tardivement pour pouvoir être intégrées directement au PV. Ce membre fait donc part de ses remarques.

**DECISION** : sous réserve des remarques formulées, le PV du Cfg-OA du 21 novembre 2025 est approuvé.

## **2. FINANCES**

- 2.1. Budget  
(4 annexes 2.1.)

Présentation d'un projet de budget 2026.

**Le projet de budget 2026 est présenté aux membres par le Secrétaire général.**

Suite à la présentation globale du projet de budget, les membres sont invités à répondre aux diverses questions.

**DECISION** : le Cfg-OA décide de ne pas supprimer la post-formation des stagiaires.

**DECISION** : le Cfg-OA décide d'organiser une rentrée solennelle en 2026.

**Le point sur la réforme de l'Ordre est abordé au 5.1.**

**Le point est reporté pour vote à la séance du mois de janvier 2026.**

## 2.2. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage (annexe 2.2)

Courrier envoyé par le Conseil du Hainaut relatif à la procédure de contrôles de stage.

**Des différences de procédures peuvent être constatées au sein des Conseils.  
Dans l'attente du retour du GT « stage », ce point est reporté.**

**POUR DECISION : ce point est reporté.**

## 3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### 3.1. Réunion des Présidents

**Un Président synthétise les discussions en cours : des réunions se sont tenues avec les homologues du Vlaamse Raad, les propositions de la NAV ont été examinées et les Présidents se sont penchés sur la loi de 1963 avec le service juridique pour la mise en place d'une modernisation.**

**Le Président remercie les Présidents pour leur travail : il faut avancer avec l'aide des services « Finances » et « Juridique » afin de présenter une nouvelle proposition lors de la séance du mois de janvier 2026, et ensuite en discuter avec les homologues du Vlaamse Raad.**

**Le Secrétaire général suggère de se baser sur le texte de l'IPI notamment pour la procédure disciplinaire.**

**POUR INFO**

### 3.2. Chambre wallonne

- **Débriefing de la rencontre avec les services de l'urbanisme des 25 plus grandes communes wallonnes. Une rencontre similaire va être organisée avec les 25 plus petites communes de Wallonie ;**
- **Annexe 4 : en vue de faciliter l'utilisation de l'annexe 4, a été rédigé un mode d'emploi qui contient un paragraphe relatif aux obligations des architectes lesquelles sont toujours plus importantes alors que ces derniers ne sont pas juristes. La chambre souhaiterait une adaptation du texte du mode d'emploi afin**

d'atténuer les termes relatifs à la responsabilité de l'architecte. Le ministre compétent pourrait être interpellé au sujet du mode d'emploi de l'annexe 4.

- Digitalisation : Philippe MEILLEUR participe à cette task-force.

#### POUR INFO

##### 3.3. Chambre des matières bruxelloises

Lors de sa réunion du 4 décembre 2025, la Chambre des matières bruxelloises a notamment abordé les sujets suivants :

- CoBAT : plateforme d'échanges. **L'objectif est de permettre aux architectes de faire part de leurs difficultés relatives à l'application du CoBAT et de formuler des propositions d'amélioration.**
- Table ronde service d'urbanisme : visite des communes. **Quatre communes bruxelloises seront visitées d'ici la fin février 2026.**
- Rencontre Urban.Brussels : digitalisation et simplification (complétude, RGPD et SIAMU)
- Rénolution
- **BMA : une réunion avec la nouvelle BMA pourrait être organisée.**

#### POUR INFO

##### 3.4. GT national « Formation continue/permanente »

Point de la situation.

Un appel à candidats a été lancé le 3 décembre 2025.

**Ce point a brièvement été abordé au point 2.1.**

**Le CNOA a voté le principe d'une formation permanente obligatoire. Un courrier a été adressé à la ministre SIMONET en vue d'une adaptation du Règlement de déontologie.**

**Par ailleurs, le CNOA a décidé de la constitution d'un GT visant à définir les modalités de la formation permanente.**

**Ce GT sera composé de trois mandataires et d'un juriste par aile linguistique.**

#### POUR INFO

#### **4. JURIDIQUE**

/

#### **5. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA - VLAAMSE RAAD**

- 5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963  
(annexe 5.1)

Etat de la situation.

**Ce point a été abordé au point 3.1.**

#### **POUR INFO**

- 5.2. Manifeste du Conseil de BCBW en vue de la réforme de l'Ordre  
(annexe 5.2)

Le manifeste BCBW est en lui-même une demande générale pour des perspectives au sein du Cfg-OA.

Les débats relatifs à ce point se trouvent dans le PV de la séance du 21 novembre 2025.

Ce point a été reporté en vue de la présentation de la note des Présidents sur la réforme de l'Ordre (cf. 5.1)

#### **POUR DECISION : ce point est sans objet.**

- 5.3. Désignation d'un nouveau Trésorier

Suite à la démission de monsieur Pascal SIMOENS au poste de Trésorier, le Cfg-OA doit procéder à la désignation d'un nouveau Trésorier.

**Le Président demande aux membres si certains se portent candidats au poste de Trésorier ?**

**Deux mandataires se portent candidats.**

**Les deux candidats exposent brièvement leurs motivations.**

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets.**

**DECISION : le Cfg-OA désigne monsieur D. HUBLET en tant que Trésorier du Cfg-OA.**

- 5.4. Calendrier des réunions 2026  
(annexe 5.4)

Présentation du calendrier des réunions du Cfg-OA pour l'année 2026.

**POUR INFO**

- 5.5. Gouvernement Arizona  
(annexe 5.5)

L'association professionnelle NAV avait communiqué un document reprenant les éventuelles conséquences pour la profession d'architecte des dispositions contenues dans la déclaration de politique générale du gouvernement Arizona.

Pour le bon ordre, ce document est annexé au présent ordre du jour (annexe 5.5).

Les grands sujets sont les suivants :

1. TVA : le Cfg-OA a organisé 2 webinaires sur cette thématique.  
Il est à noter que la jurisprudence n'est pas univoque en la matière, certains tribunaux estimant que renseigner le bon taux de TVA fait partie du devoir de conseil de l'architecte mais d'autres pas.
2. Révision de la loi de 1939 : la DPG prévoit un accès moins restrictif aux professions réglementées. Attendre une éventuelle initiative sur le sujet.  
Il existe une volonté européenne de déréguler les professions et donc de lever les conditions d'accès.
3. Livre 7 du Code Civil et loi Breyne : L'Ordre et la NAV ont été entendus par la Commission Justice du Parlement (Intervention de maître Uytterhoeven).
4. Fausse indépendance : le Cfg-OA s'est prononcé le 19/09/2025.
5. Réforme et modernisation de l'OA : en cours de réflexions.

6. Droits d'auteur: webinaire et position affirmée de l'Ordre. La thématique abordée dans la DPG concerne les informaticiens.
7. Marchés publics: accès aux marchés publics par les PME – Modèles de CSC et charte de bonnes pratiques.

**Les différents impacts sont passés en revue par le Secrétaire général.**

**POUR INFO**

**6. COMMUNICATION**

/

**7. INFORMATIQUE**

/

**8. DIVERS**

8.1. Audit

Etat d'avancement.

**Le rapport « as is » a été réceptionné le 10 décembre par le comité d'accompagnement.  
Les recommandations sont attendues pour le 19 décembre.**

**POUR INFO**

8.2. CP Hainaut – Drink nouvel-an

Le CP du Hainaut souhaite organiser un drink de nouvel-an en invitant les associations professionnelles locales pour échanger sur les thèmes suivants :

- Réforme du stage
- Attentes vis-à-vis du Conseil de l'Ordre
- Assurance collective
- Post formation
- Formation continue
- Réforme de l'Ordre

- Actions communes

**POUR INFO**

- 8.3. Reconnaissance formation architecte-agent immobilier.  
(annexe 8.3)

Demande de reconnaissance d'un cycle de formations pour les architectes-agents immobiliers.

**L'assesseur juridique suggère d'interroger l'IPI à ce sujet afin de pouvoir communiquer un avis collectif aux Conseils provinciaux.**

**POUR INFO**

- 8.4. Vlaamse Raad

- Rémunération stagiaire : en sa séance du 5 décembre 2025, le Vlaamse Raad a décidé de fixer la rémunération minimale du stagiaire à dater du 1 mars 2026 à un montant de 23,65 €/heure (sans progression automatique).
- Elections ordinaires : vote facultatif souhaité par le Vlaamse Raad.

**Les Conseils provinciaux pourraient-ils s'aligner sur un tel montant ? interroge le Président.**

**Il faudrait également aborder le point de l'harmonisation de la rémunération des stagiaires au sein du GT « stage », clôt le Président.**

**POUR INFO**

**FIN DE LA REUNION : 17h05.**

**9. POINTS EN SUSPENS :**

- 9.1. Journée des mandataires du 7 février 2025

Bilan et suivi des ateliers.

Faut-il réitérer cet événement l'année prochaine ?

Ce point, n'ayant pas fait l'objet d'un vote lors de la séance précédente, a donc été reporté.

Le suivi des ateliers a été fait.

La question posée est l'éventuelle organisation de ces ateliers en 2026.

Ce point est mis en suspens.

**POUR DECISION : ce point est reporté.**

#### 9.2. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission

Lors de la séance du 19 septembre, il a été demandé au service juridique de proposer un modèle de courrier type pour les reprises de mission.

Un modèle a été préparé par le service juridique et soumis ce jour pour validation.

Suite aux débats tenus dans le cadre du point 4.3, il est décidé de reformuler le contenu du modèle de courrier type, et dans l'attente, de reporter ce point.

**POUR DECISION : ce point est reporté au mois de janvier 2026.**

**A ajouter à l'OJ du mois de janvier 2026 :**

**Point relatif aux GT et aux Commissions : états d'avancement, etc.**